



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc.	Date d'inspection Le 02 décembre 2025
Nom de l'établissement Le jardin du soleil 2016	Numéro de permis 2017031
Adresse 3894 134 Route Shédiac Bridge NB E4R 1T7	Numéro de téléphone (506) 532-1337
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	12 nov. 2025	02 déc. 2025
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que la planification et la documentation des activités quotidiennes, qui était manquantes dans un local lors de la dernière visite, a été complétées. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de suivi.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente en après-midi durant les jeux libres à l'intérieur, l'heure de la collation et les jeux extérieurs.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 04 décembre 2025

Date

original signé par

Michelle Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 décembre 2025

Date